



Taxe de garages

Par amethiste

Bonjour,
Suite à un courrier du centre des impôts je dois payer une taxe des garages dont que je rends ce mois ci.
je voudrais savoir si je dois payer cette taxe étant donné que je suis exonéré de la taxe d'habitation, invalide à 80%.
Notre bailleur est SNI cette société fait partie de la mine.
Que dois je faire?
Merci de bien vouloir y répondre
Cordialement.

Par florian15

Bonjour,

Selon le premier alinéa de l'article 1409 du Code général des impôts : « La taxe d'habitation est calculée d'après la valeur locative des habitations et de leurs dépendances, telles que garages, jardins d'agrément, parcs et terrains de jeux ».

Si donc vous êtes exonéré de la taxe d'habitation vous n'avez pas à régler une taxe de garage.

Je vous suggère de vous rapprocher de l'administration fiscale.